

tout temps, laissé à la discrétion du ministre du Commerce extérieur qui peut, au besoin, créer de nouveaux groupes consultatifs sectoriels.

La franchise avec laquelle les membres échangent de l'information et des conseils avec le gouvernement est une caractéristique unique du système des comités consultatifs. Ces échanges sont souvent de nature confidentielle.

Dans ce contexte, avant de devenir membre d'un comité, les personnes nommées doivent signer une déclaration de sécurité en vertu de laquelle ils s'engagent à respecter la nature confidentielle et classifiée de l'information qui leur est fournie par le gouvernement.

#### Le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE)

Les membres de ce comité représentent tous les secteurs et sont un reflet des intérêts régionaux, sectoriels et démographiques. Les membres du CCCE viennent du monde des affaires, des syndicats, de groupes environnementaux, du milieu universitaire, d'associations de consommateurs et des milieux de la recherche et de la culture.

#### Les Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE)

Les 15 GCSCE sont les suivants :

1. Agriculture, aliments et boissons
2. Vêtement et chaussure
3. Arts et industries culturelles
4. Biens de consommation et articles ménagers
5. Énergie, produits chimiques et pétrochimiques
6. Services financiers
7. Poisson et produits de la pêche
8. Produits forestiers
9. Matériel industriel et de pointe
10. Minéraux et métaux
11. Services professionnels et commerciaux
12. Matériel de télécommunication et d'informatique
13. Textile, fourrure et cuir
14. Matériel de transport
15. Services de transport

Les membres du CCCE et des GCSCE font partie de ces comités à titre individuel et non en tant que représentants d'entités précises ou de groupes d'intérêt.